

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2026

Investissons ensemble dans les talents de demain.

**UAI :  
0261372A**

Nous verser la taxe d'apprentissage c'est soutenir le **DSDA** et investir dans la formation des talents valentinois de demain !

## ? Le Département Sciences Drôme Ardèche **DSDA** c'est :

- Plus de **1000 étudiants** ■ Plus de **100 alternants**
- **Des formations dans le domaine Sciences Technologie Santé :**
  - En biologie, chimie, physique, mécanique, informatique, mathématiques
  - STAPS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (APSA)
  - Licence Accès Santé (LAS)
- **Des formations professionnelles :**
  - DEUST FOOT avec la FFF, Entraîneur et gestionnaire de clubs.
  - Licence Pro. entrepreneuriat et tourisme des sports nature



## Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est pour vous, une opportunité de choisir librement l'affectation d'un impôt.

**Le versement de la taxe d'apprentissage est un soutien précieux. Grâce à elle vous :**

- Contribuez à améliorer la qualité des enseignements et des formations.
- Donnez de la visibilité à nos projets de développement.
- Permettez de financer les formations et équipements pédagogiques de vos futurs collaborateurs en phase avec l'évolution de vos besoins. Des appareils de mesure et d'analyse que les étudiants retrouveront en entreprise.

## Comment nous soutenir ?

En 2026, vous affectez votre solde de la taxe d'apprentissage aux établissements de votre choix via la plateforme SOLTÉA, développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

En savoir plus



1

Munissez-vous de vos identifiants, via **Net-Entreprise**, pour accéder à la plateforme **SOLTÉA**.

2

Choisissez d'attribuer tout ou une partie de votre solde TA au **DSDA - Département Sciences Drôme Ardèche** composante où sont présents les étudiants, à partir du **26 mai**.

3

Répartissez le montant de votre solde TA en pourcentage.

**UAI : 0261372A**

4

Informez-nous pour ne pas être relancé.

C  
O  
N  
T  
A  
C  
T  
S

Olivier Chalendard - Directeur administratif  
olivier.chalendard@univ-grenoble-alpes.fr  
07 64 56 60 40

Sophie Collombet - Chargée relations entreprises  
sophie.collombet@univ-grenoble-alpes.fr  
04 38 38 84 53

## Dates clés :

**AVRIL . . . . . DU 26 MAI AU 21 AOUT . . . . . DÈS LE 1 SEPTEMBRE**

Déclarez le solde de la TA via la DSN (Déclaration Sociale Nominative)

Connectez vous sur SOLTÉA et choisissez le DSDA comme bénéficiaire :  
**UAI 0261372A**

Versement de la taxe à l'établissement via SOLTÉA

**2ème phase**

**DU 3 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE . . . . . A PARTIR DU 5 NOVEMBRE**

Connectez vous sur SOLTÉA et choisissez le DSDA comme bénéficiaire :  
**UAI 0261372A**

Versement de la taxe à l'établissement via SOLTÉA